

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Travaux de démolition
d'immeubles sur les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux -
Appel d'offres - Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Que ce soit sur des propriétés communautaires existantes ou dans le cadre de projets d'acquisitions nouvelles, la Communauté Urbaine de Bordeaux a besoin de faire réaliser des travaux de démolition de bâtiments situés sur le territoire communautaire.

L'intervention de la Direction des Moyens Généraux sur ces opérations ne peut être programmée puisque l'on ne peut savoir si l'acquisition d'une parcelle construite donnera lieu à démolition ou non. De plus, afin de faire face à l'éventuelle simultanéité d'exécution des chantiers communautaires, il apparaît nécessaire de fractionner ce marché. Cette formule permettra de disposer de plusieurs prestataires. Pour ces diverses raisons, les prestations seront réalisées dans le cadre de marchés de bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

La Direction des Moyens Généraux a mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert en trois lots géographiques, de même nature et de même montant, en vue de l'attribution de marchés à bons de commande (en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics). Le dossier est consultable par les conseillers communautaires au Service des Marchés Publics – 13^{ème} étage (en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT).

L'opération comporte 3 lots géographiques traités par marchés séparés :

➤ **Lot N°1 : Bordeaux**

pour un montant minimum de 187 500,00 € HT et maximum de 750 000 € HT par an.

➤ **Lot N°2 : Communes de la rive gauche**

pour un montant minimum de 187 500,00 € HT et maximum de 750 000 € HT par an.

➤ **Lot N°3 : Communes de la rive droite**

pour un montant minimum de 187 500,00 € HT et maximum de 750 000 € HT par an.

Ceux-ci seront conclus à prix unitaires, pour une période initiale de 12 mois.

Les marchés pourront être reconduits par périodes successives de 12 mois pour une durée maximale de reconduction de 36 mois (reconduction expresse).

Les travaux sont globalement estimés à 562 500,00 € HT au minimum et 2 250 000,00 € HT au maximum par période de 12 mois (période initiale et de reconduction). Ils seront imputés sur les budgets des exercices correspondants, budget principal et budgets annexes sur les imputations liées aux investissements travaux.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la procédure,
- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du nouveau Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-1 1^{er} alinéa dudit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. ODETTE EYSSAUTIER